

# Syncope et présyncope

(février 2017)

---

## Explication

Les syncopes, pertes de connaissance brusques et transitoires suivies d'une récupération rapide et habituellement complète, constituent un trouble fréquent. La présyncope est l'état prodromal d'une syncope. Il est facile de confondre une syncope avec d'autres symptômes (p. ex. convulsions). La syncope est associée à une vaste gamme d'affections sous-jacentes, tant bénignes que graves. Chez certains patients, on n'arrive pas à établir un diagnostic.

## Étiologie

(liste non exhaustive)

- Causes cardiovasculaires
  - a. Arythmie cardiaque
  - b. Diminution du débit cardiaque (p. ex. sténose aortique, infarctus du myocarde)
  - c. Syncope réflexe ou faible débit (p. ex. syndrome vasovagal, hypotension orthostatique)
- Causes vasculaires cérébrales (p. ex. maladie des artères carotides, ischémie cérébrale transitoire [ICT])
- Autres causes
  - a. Métaboliques (p. ex. hypoglycémie)
  - b. Médicamenteuses (p. ex. hypotenseurs)
  - c. Psychiatriques (p. ex. trouble panique)

## Objectifs principaux

Dans le cas d'un patient ayant une syncope ou une présyncope, le candidat devra en diagnostiquer la cause, la gravité et les complications, et mettre en place un plan de prise en charge approprié. En particulier, il est important de distinguer une syncope d'une crise de convulsions et de déceler les cas où la syncope est due à un trouble sous-jacent grave.

## **Objectifs spécifiques**

Dans le cas d'un patient ayant une syncope ou une présyncope, le candidat devra

- énumérer et interpréter les constatations cliniques importantes, notamment :
  - a. une anamnèse ciblée et un examen physique visant la détection de la cause sous-jacente;
- énumérer et interpréter les examens importants justifiés par l'anamnèse et l'examen physique, en accordant une attention particulière au diagnostic des perturbations du rythme et du fonctionnement cardiaques (p. ex. électrocardiographie, échocardiographie);
- établir un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
  - a. aider à la gestion des médicaments, s'il y a lieu;
  - b. évaluer la capacité du patient à conduire ou à travailler;
  - c. conseiller le patient qui a eu une syncope;
  - d. déterminer si le patient a besoin d'une consultation et/ou de soins spécialisés.